

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU en date du Samedi 05 septembre 2020

La séance est ouverte à neuf heures, en la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean DELVERT, Maire. La séance fait suite à la convocation du 31 août 2020.

Présents : Madame Elyane DELPY GOURSAT, Madame Natacha CHASE, Madame Claudette CAMPASTIÉ, Madame Fabienne DEROO, Monsieur François LEYMARIE,, Monsieur Geoffroy MILLET, Monsieur Cédric MARTY, Monsieur Étienne BARTHOLOMÉ, Monsieur Jean DELVERT.

Excusé : Monsieur Dominique LEMOINE (pouvoir à Monsieur Geoffroy MILLET)

Absent : Néant.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame Laetitia STUTZMANN de ses fonctions de conseillère municipale à compter du 28/08/2020 afin de pouvoir occuper un emploi en CDD d'agent technique au sein de notre collectivité. Le conseil siègera dès lors à 10 membres.

Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance :

Approbation du compte rendu de séance du 25 juillet.

Délibérations :

- 1- Agrandissement du cimetière et achat de terrain : Modification de délibération du 25/07/2020
- 2- Convention de location de salle pour réunion de l'association Généalogie en Corrèze – Antenne Quercy Généalogie
- 3- CAUVALDOR : Désignation de membre au sein de la commission CLECT
- 4- CAUVALDOR : détermination du régime du FPIC
- 5- Détermination des subventions aux associations

Questions Diverses

- *Bilan enquête publique chemin Combel Del Roc
- *Indemnité de gardiennage de l'église et sonorisation
- *Proposition d'achat de terrain par couple DEKKER
- *CAUVALDOR : Désignation de membres au sein des commissions communautaires
Syndicat Mixte Dordogne Moyenne et Cère Aval : désignation de membres de commission GEMAPI
- *Pomier en fêtes : demande de convention pour entretien de la mare et carrefour route de Mayrac/route des 2 dolines
- *Baladou Animations : proposition achat de jeux pour aire d'enfants
- *Définition des bâtiments à inscrire au PLUIH pour éventuel changement d'affectation
- *Point sur les dossiers en cours

--oo00oo--

Étienne BARTHOLOMÉ est désigné secrétaire de séance

Le compte-rendu de séance du 25 juillet 2020 est approuvé par 10 Voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

Délibérations

1- Agrandissement du cimetière et achat de terrain : Modification de délibération du 25/07/2020

Monsieur le Maire remémore l'exposé des motifs présenté lors de la séance l'assemblée du 25 juillet dernier durant laquelle le conseil a acté l'acquisition d'un terrain situé au-dessus du cimetière actuel d'environ 2000 m² à détacher de la parcelle A 1179 de 13 363 m². Ce terrain est situé en zone agricole et exploité, bien que zoné en AU (à urbaniser) au PLU en vigueur, après réflexion et compte tenu notamment des charges financières liées à son aménagement, ce terrain semble trop vaste pour les besoins immédiats.

Monsieur le Maire propose dès lors à l'assemblée de limiter la surface à acquérir à 800 m² en limite du cimetière actuel.

Les modalités convenues avec le vendeur sont les suivantes :

- terrain d'approximativement 800 m² à détacher de la parcelle cadastrée A 1779
- acquisition au prix de 8 000 € (huit mille euros)
- frais de bornage par le géomètre à charge de la commune
- frais d'acte et honoraires notariés à charge de la commune, acte à signer auprès de l'étude notariale de Martel de Me Vialettes
- acquisition effective avant le 31/12/2020.

Il est par ailleurs précisé que le vendeur a donné son consentement de principe pour cette révision de l'entente initiale et consent à laisser une priorité d'acquisition à la commune si à l'avenir la commune souhaitait acquérir le supplément de terrain.

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve la modification de surface du terrain à acquérir et les modalités exposées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les formalités relevant de cette décision.

Délibération adoptée par 10 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

2- Convention de location de salle pour réunion de l'association Généalogie en Corrèze – Antenne Quercy Généalogie

Monsieur le Maire remémore à l'assemblée la teneur des discussions qui se sont tenues lors de la séance du 25 juillet dernier concernant cette association (voir point 2 du CR du Conseil Municipal du 25/07/20)

Après examen par les Conseillers en charge de la thématique « associations » Monsieur le Maire propose une location de 60 € par an pour 2 heures mensuelles sur 11 mois afin d'établir la convention annuelle d'occupation de locaux communaux

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal

- fixe la location de salle à l'association sus-mentionnée à 60 € annuels
- et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les formalités relevant de cette décision

Délibération adoptée par 10 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

3- CAUVALDOR : Désignation de membre au sein de la commission CLECT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la création par la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne par délibération le 27 juillet dernier de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et la détermination de sa composition à savoir un représentant par commune (plus un membre supplémentaire par tranche de 1000 habitants entamée au-delà des premiers 1000). Le conseil municipal de Baladou doit donc désigner un membre pour siéger à cette commission. Monsieur le Maire présente les missions de cette commission communautaire et son fonctionnement puis fait appel à candidature.

Monsieur Jean DELVERT se présente comme seul candidat à cette désignation

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal

- désigne M. Jean DELVERT pour représenter la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges et ressources transférées de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne
- et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les formalités relevant de cette décision

Délibération adoptée par 10 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

4- CAUVALDOR : détermination du régime du FPIC

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les éléments essentiels du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

La préfecture a sollicité chaque collectivité du territoire et l'ensemble intercommunal sur les modalités de prélèvement et/ou reversement entre la communauté et les communes pour 2020.

Ce fonds permet de prélever une partie des ressources de communes et communautés dites « riches » pour les reverser aux communes et communautés défavorisées. Pour le moment la communauté est classée, avec les communes, bénéficiaire et non contributrice, mais l'équilibre financier (basé sur l'effort fiscal, ressources etc) est fragile pour basculer dans l'autre catégorie.

Les montants sont établis par la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur.

- répartition de droit commun : définie par le code général des collectivités territoriales
- répartition dérogatoire : sur décision de l'intercommunalité et communes membres, convenir d'une répartition alternative du prélèvement/reversement : à la majorité des 2/3 ou libre

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal s'exprime comme suit :

- 10 voix POUR l'application du droit commun,
- 0 voix POUR l'application d'un régime dérogatoire à majorité des 2/3,
- 0 voix POUR l'application du régime dérogatoire libre,
- 0 abstention ;

et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les formalités relevant de cette décision

Délibération adoptée par 10 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

5- Détermination des subventions aux associations

Monsieur le Maire présente la liste des associations ayant sollicité une subvention communale pour l'année 2020. Pour mémoire une enveloppe budgétaire de 4 020 € a été votée au budget primitif de la commune. Les Conseillers en charge de la thématique « associations » qui se sont préalablement réunis présentent une proposition de contribution financière au fonctionnement pour 18 associations. Il est proposé que certaines associations mettent à jour leur situation statutaire afin de bénéficier de la subvention. Après présentation de la liste des associations et des montants correspondants, Monsieur le Maire soumet la proposition au vote.

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve la répartition des subventions de fonctionnement aux associations telle que présentée, conditionnée dans certains cas à une mise à jour des documents administratifs, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les formalités relevant de cette décision.

Délibération adoptée par 10 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Questions Diverses

***Bilan enquête publique chemin Combel Del Roc**

Durant l'enquête publique qui s'est tenue du 22 juillet au 08 août, plusieurs personnes ont consulté le dossier en Mairie, mais aucune observation n'a été inscrite au registre. Le commissaire enquêteur a remis son rapport en mairie le 03 septembre dernier. Son avis est favorable à l'opération de modification du tracé du chemin envisagée par le Conseil.

Suspension de séance de 10h55 à 11h03.

***Indemnité de gardiennage de l'église et sonorisation**

Monsieur le Maire expose la sollicitation reçue de Mr le Curé de la paroisse de Martel en charge de celle de Baladou et la législation en vigueur en matière de gardiennage d'église. Le Conseil s'exprime à l'unanimité contre la création d'un poste de gardien de l'église.

Mr le Curé souhaiterait que l'église soit sonorisée, avec son concours financier mais avec un reste à charge de la commune. Après discussion le Conseil vote décide à 0 voix POUR et 10 voix CONTRE de ne pas accéder à cette demande.

***Proposition d'achat de terrain par couple DEKKER**

Le couple riverain du terrain situé derrière l'école où la municipalité prévoit un aménagement en terrains à bâtir souhaite acquérir une portion de parcelle d'environ 400m² en limite de leur propriété et de la parcelle enclavée adjacente. Le Conseil est favorable à l'unanimité à cette opération. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

***CAUVALDOR : Désignation de membres au sein des commissions communautaires**

La communauté de communes fait appel à candidatures pour composer ses commissions internes. Le Conseil soumet à l'unanimité la liste suivante de candidats :

Commissions thématiques

(Ouvert aux conseillers communautaires et municipaux)	candidat titulaire	candidat suppléant
Commission 1 : Activités et équipements sportifs		François LEYMARIE
Commission 2 : Économie, tourisme, artisanat et commerce	Claudette CAMPASTIE	

Commission 4 : Agriculture, agroalimentaire, abattoirs, viticulture et trufficulture		Cédric MARTY
Commission 5 : Actions sociales et solidarité		Elyane DELPY-GOURSAT
Commission 6 : Transition écologique, développement durable, alimentation durable, filière bois et circuits courts	Geoffroy MILLET	
Commission 7 : Services à la population		Fabienne DEROO
Commission 10 : Politique patrimoniale et paysagère, cœur de village et requalification urbaine	Dominique LEMOINE	
Commission 11 : Culture	Geoffroy MILLET	
Commission 13 : Urbanisme, planification et ADS	Jean DELVERT	
Commission 14 : Enfance et jeunesse		Natacha CHASE

Commission à caractère technique

(Ouvert aux conseillers communautaires)	Titulaire	suppléant
Commission 3 : Finances, budget et fiscalité	Jean DELVERT	
Commission 12 : Bâtiments, réseaux, numérique et nouvelles technologies		Geoffroy MILLET

Commission à caractère spécifique

Voirie et chemin : commission de secteur	Geoffroy MILLET
Commission Intercommunale des impôts directs CIID	Jean DELVERT

*** Syndicat Mixte Dordogne Moyenne et Cère Aval : désignation de membres de commission GEMAPI**

Le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) a été créé le 1er janvier 2020. Il est en charge de la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), compétence obligatoire transférée par les Communautés de Communes.

Ce Syndicat s'appuie, outre le bureau et le comité syndical, sur des commissions de bassins-versants composées de conseillers municipaux. Ces commissions permettent de maintenir un lien direct avec les acteurs locaux sur les enjeux liés à la GEMAPI. Au total 9 bassins-versants sont gérés par ce syndicat.

Le territoire de Baladou se trouve à cheval sur deux bassins-versants : « Borrèze » et « Dordogne moyenne – Maronne aval et affluents ». La commune doit donc être représentée dans les deux commissions correspondantes, éventuellement par la même personne.

Après débats Étienne BARTHOLOMÉ est désigné pour représenter la commune dans la commission « Borrèze » et dans la commission « Dordogne moyenne – Maronne aval et affluents. »

***Pomié en fêtes : demande de convention pour entretien de la mare et carrefour route de Mayrac/route des 2 dolines**

L'association a fait part de l'entretien par ses soins de la mare et d'un carrefour (herbes) et souhaite contractualiser ces travaux avec la mairie.

Après débats le Conseil décide à l'unanimité qu'il n'est pas approprié d'établir de convention vu le statut foncier des deux sites envisagés. La mare est un domaine privé n'appartenant pas à la commune, et le carrefour est un domaine public dont l'entretien incombe pour partie au département et pour partie à la municipalité. Le conseil charge le Maire de fournir une réponse en ce sens.

***Baladou Animations : proposition achat de jeux pour aire d'enfants**

L'association, en sommeil depuis plusieurs années, souhaite faire un don à la commune pour un usage collectif et propose l'achat de jeux pour aménager une aire pour enfants avec des installations de type toboggan, tourniquet, etc. Le précédent conseil avait déjà reçu un don en ce sens d'un particulier à l'automne 2019.

Le conseil décide de demander à l'association de définir un budget et de proposer des jeux qui seront à valider (notamment pour des questions de sécurité) et à installer par la mairie après l'achat dans le bas du bois situé au-dessus de la mairie, et chargent le Maire de prendre contact en ce sens avec l'association.

***Bouquet d'Argent**

L'association demande l'aide de la mairie pour reprendre contact avec les membres potentiels de la commune pour vérifier s'il y a lieu de réactiver cette association.

***Définition des bâtiments à inscrire au PLUIH pour éventuel changement d'affectation**

A l'issue de la dernière réunion avec le service de l'urbanisme de Cauvaldort l'hypothèse a été émise de demander à l'initiative de la mairie, l'inscription en réhabilitation potentielle en habitat, de certains bâtiments anciens qui seront situés hors des zones à urbaniser dans ce nouveau plan, sans démarche spécifique des propriétaires pouvant nécessiter une demande de modification du PLUIH. Certains propriétaires ont déjà introduit une demande en ce sens. La municipalité va compléter à son initiative cette liste de bâtiments anciens.

***Point sur les dossiers en cours**

Les points suivants ont été évoqués : établissement d'une borne publique Internet, participation à l'assemblée générale du CAUE, point sur l'adressage, installation du parcours de santé, composition de la commission de révision des listes électorales (pour le Conseil ont été désignés Cédric Marty comme titulaire et Natacha Chase comme suppléante), nouvelles variétés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr le Maire à 12 heures 38. En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

--000000--

Baladou 08/09/2020
le Maire
Jean DELVERT

